



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE-DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE RETONFEY

ARRETE N° 20 DU 27 MARS 2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A M. Norbert NICOLAS

Le Maire de la Commune de RETONFEY,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire,

Considérant que M. Norbert NICOLAS a été élue 3e adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 3° adjoint,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à M. Norbert NICOLAS, 3e adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

AU PREMIER RANG, en ce qui concerne :

- Suivi des travaux en régie et entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que des espaces verts
- Encadrement du service technique et suivi de l'entretien des machines et du parc roulant

AU SECOND RANG : Les compétences du 1° adjoint

AU TROISIEME RANG : Les compétences du 2° adjoint

AU QUATRIEME RANG : Les compétences du 4° adjoint

Article 2 : Il est également donné délégation à M. Norbert NICOLAS l'autorisation de signer tous actes, documents, arrêtés et décisions se rapportant à ces domaines.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et transmis à :

- M. le Préfet de Moselle
- M. le Trésorier de VIGY
- M. Norbert NICOLAS

A Retonfey, le 27 mars 2026

Le Maire
M. Christian PETIT

